

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration  
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2012 portant nomination de M. Thévaux (Fabrice) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Thévaux (Fabrice), chef du bureau du recrutement et de la valorisation des personnels de catégories A, B et C et responsable de la mission du suivi personnalisé et des parcours professionnels à la direction des ressources humaines du secrétariat général des ministères économiques et financiers est, à compter du 26 octobre 2015, renouvelé comme membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le vice-président*  
*du conseil général de l'économie, de l'industrie,*  
*de l'énergie et des technologies,*  
L. ROUSSEAU